

## Réaménagement de l'Avenue de la Gare

# Ce qui serait possible si ...

Dans le cadre du réaménagement de l'Avenue de la Gare, la LVI a présentée ses idées au Collège Echevinal de la Ville de Luxembourg. Comme toutes ces propositions ne concernent que des travaux en surface, nous considérons qu'elles sont réalisables dans les mêmes délais que les autres travaux. Un tel aménagement en faveur du vélo pourrait servir d'exemple pour d'autres zones piétonnes. En outre nous proposons une modification de l'aménagement des pistes de circulation sur le Viaduc ce qui permettra une relation sûre pour cyclistes entre le quartier de la gare et la ville-haute.

La LVI propose les mesures suivantes:

Zone "30 km/h" sur toute la longueur de l'Avenue de la Gare. Comme l'Avenue de la Gare ne sera pas zone piétonne à part entière, la LVI préconise la création d'une zone "30 km/h". Ceci permettra aux cyclistes d'emprunter avec plus de sécurité l'Avenue de la Gare sans qu'il y ait des pistes cyclables séparées. Une réduction de la vitesse du trafic automobile sera également favorable au nouveau caractère que va prendre l'Avenue de la Gare comme artère commerciale. La LVI préconise d'étendre la zone "30 km/h" aussi vers la rue Origer, la rue Bourbon ainsi que vers la rue de Bonnevoie et la rue Bender jusqu'à la Rocade de Bonnevoie.

**Installation de "Vélo-Box".**

Une solution optimale est un système de consigne automatique pour vélos, permettant aux cyclistes de déposer leurs vélos en toute sécurité, à l'abri des intempéries et d'éventuels actes de vandalisme.

Ces "Vélo-Box" devraient être installés à hauteur de la bifurcation avec l'Avenue de la Liberté (Caisse d'Epargne), à hauteur de la rue de Bonnevoie et à hauteur du boulevard d'Avranches.

**Installation de garde-cycles.**

En plus des "Vélo-Box", la LVI propose l'installation de garde-cycles à hauteur de la Caisse d'Epargne, de la Galerie Nobilis, de la rue de Bonnevoie, de la rue Bourbon et du boulevard d'Avranches.

**Zone de positionnement au croisement de l'Avenue de la Gare avec le**

**boulevard d'Avranches.**

Aménagement d'une zone similaire à celle du boulevard d'Avranches permettant aux cyclistes de se positionner devant les voitures aux feux rouges.

**Pour le Viaduc (Al Bréck) la LVI fait les propositions suivantes:**

Nous tenons à relever la très louable initiative de permettre aux cyclistes de s'aligner sur le bd. d'Avranches, moyennant de feux séparés, devant les voitures pour faciliter l'engagement sur le Viaduc. Cette initiative devrait se répéter à d'autres endroits, et notamment dans l'Avenue de la Gare, après réaménagement de celle-ci.

Marquer, sur une largeur de 1,40 m, sur le côté droit de la chaussée, direction "Centre - Ville", une piste à usage multiple (Mehrzweckstreifen) avec pictogramme "Vélo", jusqu'à hauteur du "Kanounenhiwwel".

Dén aneren Handel mat der Drëtter Welt

**BOUTIQUES TIERS MONDE**

**DRÉTTWELTBUTTÉKER**

Bettembourg • 42, route de Mondorf

Rodange • 84, avenue Dr Gaasch

Esch/Alzette • 34, rue du Fossé

Luxembourg • 6, rue Genistre

Ettelbruck • Centre Kennedy



*Zum Beispill,  
am Summer*

*Hängematten*

*Kleng Réstäschen, Bueddicher*

*Wäiner aus Chile, Jus aus Cuba*

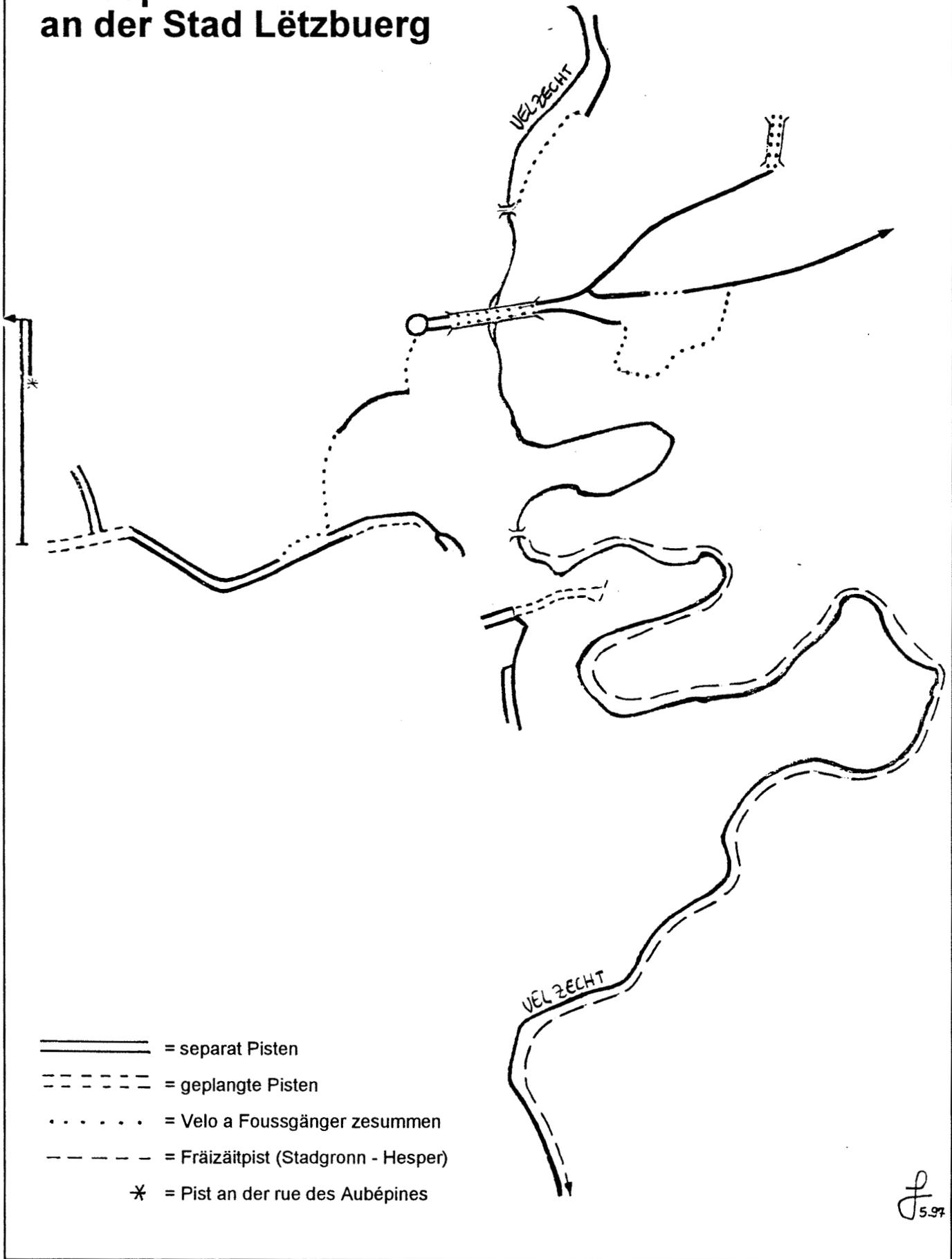
*T-Shirts an aner Klédungsstécker*

*... an ëmmer nés nei Iwerraschungen*

Réaménagement du passage de la chaussée sur le trottoir au lieu dit "Kanounenhiwwel" (voir annexe). Ce sont surtout l'angle d'engagement sur le trottoir et les différents revêtements (3) de la surface qui sont dangereux. En plus, un panneau de signalisation se trouve exactement dans la trajectoire du cycliste. Il est aussi très important de séparer, à cet endroit, piétons et cyclistes, afin d'éviter que des piétons se retrouvent à l'endroit où les cyclistes doivent s'engager sur le trottoir. Nous tenons à souligner que la modification proposée ne peut être qu'une solution provisoire, mais absolument nécessaire vu le caractère dangereux de l'endroit.

Dans ce contexte nous réitérons notre revendication, publiée dans la brochure "Dem Velo eng Chance" en 1993, concernant le Viaduc. C'est à dire de réserver, dans la direction "Centre - Ville" la piste de gauche aux cyclistes permettant un trafic bi-directionnel entre ces deux quartiers.

# Velospisten an der Stad Lëtzbueg



---

# LES FORMULES TRAIN+VELO DES CFL

---

Pour découvrir le Grand-Duché et ses pistes cyclables à votre rythme et en toute tranquillité, les CFL vous invitent à combiner train et vélo. A l'aller ou au retour, mettez votre vélo dans le train et voyagez avec lui jusqu'à la gare de votre choix.

---

## Quelques pistes cyclables accessibles à partir d'une gare CFL:

### Grand-Duché

- Wiltz-Bastogne
- Luxembourg (Grund, Hesperange, Kockelscheuer, Merl, Bambusch-Pfaffenthal-Grund)
- Pétange-Linger-Kleinbettingen-Colmar/Berg
- Ettelbruck-Diekirch-Echternach-Wasserbillig
- Diekirch-Vianden
- Esch/Alzette-Kayl-Rumelange
- Luxembourg-Echternach- Wasserbillig
- Wilwerwiltz-Kautenbach

### Allemagne

Des pistes cyclables vous permettent de passer la frontière pour aller jusqu'en Allemagne (ex: Wasserbillig-Trèves).

### Train spécial vélos

Équipé d'un fourgon à vélos, ce train circule tous les dimanches et jours fériés du 01 juin au 27 septembre 97.

Il assure la liaison Rodange-Troisvierges aller-retour, via notamment Esch/Alzette, Luxembourg, Mersch et Ettelbrück.

### Tarifs transport vélo

- gratuit si vous prenez le train spécial vélos pour lequel seul le billet passager est exigé.
- 40,- LUF par trajet et par vélo sur le réseau luxembourgeois en plus du billet passager.

Organisation de voyages pour des groupes avec mise à disposition du fourgon à vélos sur demande.

Pour plus d'informations, le nouveau dépliant train+vélo est à votre disposition aux guichets des gares CFL.

Renseignements par téléphone: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 au

4990-4445 et 4990-3379.

---

**CFL**  
EEN ZUCH AN D'ZUKUNFT

## Glissières dangereuses

**Question parlementaire** de Mme Françoise Kuffer concernant la sécurité des pistes cyclables:

Les pistes cyclables ont souvent été aménagées en parallèle des grandes routes.

Les glissières de sécurité des routes nationales présentent du côté des pistes cyclables des arêtes tranchantes et peuvent devenir pour les cyclistes, en cas de chute, de véritables "glissières d'insécurité".

Il semble légitime de se demander s'il ne vaut pas mieux prévenir que d'attendre qu'un grave accident ne se produise pour intervenir.

Pourriez-vous me faire savoir, Monsieur le Ministre, si vous comptez:

1. Faire entreprendre toutes les mesures nécessaires pour plus de sécurité et de protection sur les glissières déjà existantes?
2. Prévoir, à l'avenir, un équipement aussi performant pour les cyclistes que pour les automobilistes?

**Réponse de M. Robert Goebbels,** Ministre des Travaux Publics:

Afin de pouvoir juger si des glissières de sécurité pour voitures peuvent devenir des "glissières d'insécurité" pour cyclistes, comme le suggère la question parlementaire, il faudrait disposer d'informations plus précises sur les endroits visés. En sus il serait intéressant de savoir ce que l'honorable parlementaire entend par "équipement aussi performant pour cyclistes que pour les automobilistes"? Le Gouvernement s'efforce en tout cas d'améliorer la sécurité des cyclistes en aménageant à travers le pays un réseau de pistes cyclables. La preuve en est le projet de loi 3786 qui est encore en instance devant la Chambre des Députés.

Néanmoins quelque 300 km de pistes ont déjà pu être réalisées, en général séparées de routes, voire même aménagées loin de la voirie existante.

*Avis à tous les cyclistes!*

*Les photos suivantes ont été prises sur la piste cyclable menant d'Echternach vers Reisdorf. On retrouve*

*des situation aussi dangereuse sur la piste cyclable de Wasserbillig vers Echternach (Rosport).*

*Vous constatez que la réalité "comme le suggère la question parlementaire" dépasse de loin la fiction.*

*Il y a sûrement d'autres endroits où de telles situations existent. Si vous*

*en connaissez, ou bien faite nous le savoir ou mieux encore, photographiez-les et envoyez-les à l'adresse de la LVI asbl., 6 rue Vauban, L-2663 Luxembourg. Nous en feront un dossier complet que nous présenterons au Ministère des Transports.*

